

Gatineau, le 7 février 2014



M. Yves Lefebvre, Président
Conseil du patrimoine culturel du Québec
225, Grande-Allée Est
Québec (Québec)
G1R 5G5

Objet : Demande d'audition - Site patrimonial du Domaine des pères Sainte-Croix de Lac-Simon

Monsieur Lefebvre,

Le Conseil régional de la Culture de l'Outaouais (CRCO) et la Fédération Histoire Québec (FHQ) souhaitent être entendus conjointement par le Conseil du patrimoine culturel du Québec (CPRQ) afin d'exposer leur point de vue à l'égard de la reconnaissance et de la protection du site patrimonial du Domaine des pères Sainte-Croix de Lac-Simon. Ce site, cité par la municipalité de Lac-Simon, fait actuellement l'objet d'une demande de classement.

Par la présente, nous demandons officiellement une audition privée auprès du CPRQ. Une délégation, composée de représentants du CRCO et de la FHQ connaissant très bien le dossier, apprécierait avoir l'occasion d'échanger avec les membres du CPRQ au sujet de la reconnaissance et de la protection de ce site patrimonial. Nous ne connaissons pas les modalités rattachées à ce type de rencontre (lieu et durée, par exemple), mais nous sommes prêts à nous y adapter.

L'évaluation de l'intérêt du site et de sa valeur patrimoniale, dans le cadre d'une demande de classement, pose problème, car le corpus national des domaines et résidences de villégiature appartenant ou ayant appartenu à des congrégations religieuses n'est pas documenté. D'ailleurs, le MCC vient tout juste de commander une étude ethno-historique portant sur les domaines d'été des congrégations. La réalisation de cette étude devrait permettre de mieux évaluer ce type d'établissement, d'en dégager les principales caractéristiques architecturales et fonctionnelles, et d'établir une base de comparaison.

À l'heure actuelle, l'intégrité du site du Domaine des pères est sérieusement menacée. La Congrégation des Pères Sainte-Croix est à négocier la vente du domaine. La semaine dernière, la chapelle rustique a été vidée de ses biens mobiliers (autels, baldaquin, tabernacle, confessionnal, bancs, etc.). Cette petite chapelle et son mobilier original, voire unique, si précieux dans son contexte, a déjà perdu une partie de son âme. Malheureusement, le règlement de citation municipal ne protège pas les biens mobiliers d'intérêt du site.

Espérant que vous accueillerez favorablement notre demande d'audition, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Özgen Eryaşa
Président du Conseil régional de la culture de l'Outaouais

Clément Locat
Président du comité du patrimoine de la Fédération Histoire Québec